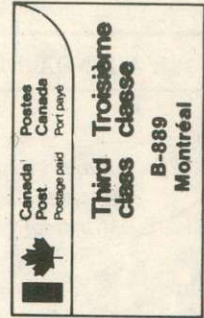




nouvelles csn

No 32

semaine du 8 au 14 mai 1979



FIN DU LOCK-OUT A GRAND'MERE SHOE — Après 6 semaines de lock-out (depuis le 21 mars), les travailleurs de Grand'mère Shoe ont accepté à plus de 70% l'entente intervenue entre les négociateurs syndicaux et patronaux. La victoire syndicale est importante : un mois de vacances après 15 ans, salaire horaire minimum garanti, indexation...

FERMETURE ANNONCEE D'UNISOL — La compagnie Unisol a annoncé la fermeture de son usine de St-Hyacinthe d'ici six semaines. Cette compagnie employait 32 employés dont quinze ont déjà quitté leur emploi. La compagnie attribue cette fermeture aux augmentations négociées par les employés de la division Veracon de Sherbrooke.

SAMOCO : LES TRAVAILLEURS VEULENT RENCONTRER TOUT ACHETEUR EVENTUEL — Les travailleurs entendent agir ainsi afin que ne se répètent pas les erreurs administratives qui ont amené la fermeture de leur usine. Pour le syndicat, le maintien des emplois et le maintien de la vocation de sciage de Samoco demeure une condition indispensable. L'usine est fermée depuis le 9 mars et est contrôlée par la société d'Etat Rexfor.

TROISIEME VOTE NUL AU HAUT-RICHELIEU — Le 3 mai dernier avait lieu un troisième vote d'affiliation à l'hôpital du Haut-Richelieu et au centre d'accueil St-Jean, à St-Jean. La CSN a obtenu 305 votes contre 311 pour la CSD, soit une remontée de 27 voix pour la CSN. Aucun requérant n'est majoritaire, encore une fois, la CSN ayant gagné le premier vote, la CSD le deuxième.

LE DEBRAYAGE DU 10 MAI DANS LE SECTEUR PUBLIC EST UN SUCCES — OCCUPATION DU BUREAU DU MAIRE DE VERDUN — RAPPORT DU MEDIATEUR ACCEPTE A LA DONOHUE DE CLERMONT.

Montréal, le 14 mai 1979 — **LE GOUVERNEMENT CANADIEN DEVRA S'EXPLIQUER DEVANT LE BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL POUR LA CONDAMNATION DU PRESIDENT DU SYNDICAT DES POSTIERS** — Le gouvernement canadien devra en effet s'expliquer devant le comité des libertés syndicales du Bureau international du travail, à Genève, quant à la condamnation de Jean-Claude Parrot. Cette plainte a été portée par la CMT, dont le président est Marcel Pepin, à la demande même de la CSN. Le comité des libertés syndicales est composé de représentants syndicaux, patronaux et gouvernementaux. Selon la CSN, les articles 87 et 98 de la convention internationale du travail, traitant respectivement de la liberté syndicale et de la liberté de négociation, ont été violées par le gouvernement canadien.

Montréal, le 14 mai 1979 — **DES COOPERATIVES? DITES-VOUS...???** — Les employé(e)s de deux coopératives d'assurances, Les Artisans et Les Coopérants, sont présentement en lock-out. Dans les deux cas, il s'agissait d'abord de lock-outs qui se voulaient temporaires, selon les patrons, mais dans le deux cas, les lock-outs sont devenus permanents, c'est-à-dire jusqu'à la signature d'une convention. Sans doute les patrons ont-ils pu constater jusqu'à quel point les employé(e)s des deux coopératives étaient décidés à ne pas céder sur leurs revendications principales.

Montréal, le 10 mai 1979 — **SUCCES DES ASSEMBLEES D'INFORMATION DANS LE SECTEUR PUBLIC CSN** — Dans la grande majorité des hôpitaux, centres d'accueil, centres de services sociaux, clsc, commissions scolaires et cégeps du Québec, les travailleurs syndiqués CSN ont consacré aujourd'hui environ 2 heures de travail à étudier dans le détail les premières offres patronales faites le mois dernier. Selon le CCNSP, près de 400 des 500 unités syndicales que compte la CSN dans le secteur public ont débrayé et dans la majorité des cas la participation aux assemblées dépasse 80% des employés présents au travail. Quant aux professeurs de cégeps, ils avaient déjà tenu pareille journée le 27 avril dernier.

L'AGENDA DU MOUVEMENT

- mai
28-29 *congrès de la Fédération des professionnels salariés et cadres, à Montréal*
- juin
1-2-3 *congrès confédéral spécial sur la question nationale à Québec*
4-5 *conseil fédéral de la FAS, à Québec*
7-8-9 *session sur l'organisation de la lutte pour l'emploi et l'application de la loi sur l'assurance-chômage, à Lévis*

DEBRAYAGE A L'HOPITAL HONORE-MERCIER DE ST-HYACINTHE — Une soixantaine d'employés de la cuisine ont en effet débrayé pendant plus d'une journée après qu'un de leurs délégués syndical eut été suspendu. Ils ont obtenu un arbitrage accéléré pour ce cas ainsi que la formation d'un comité d'étude des tâches à la cuisine.

GREVE CHEZ LES MUNICIPAUX DE LA COTE DE BEAUPRE — Les employés municipaux de la ville de Ste-Anne et de la municipalité de l'Ange-Gardien ont déclenché une grève légale le 8 mai dernier. Ceux de Château-Richer les ont suivi le lendemain. Leur convention est expirée depuis le 31 décembre 1978. Les principales clauses revendiquées : les salaires, la sécurité d'emploi, les heures de travail, le temps supplémentaire, les sous-traitants...

DEPOT D'ACCREDITATION CHEZ AVIBEC — Une requête en accréditation a été déposée pour les employés de l'Abattoir Avibec à Marieville. Il s'agit d'une soixantaine de personnes et nous avons une majorité confortable.

L'OFFICE DES DROITS DES DETENUS RECOIT UN MANDAT INTERNATIONAL — L'Office des droits des détenus, de la Ligue des droits et libertés, vient d'être nommé expert auprès de la Fédération internationale des droits de l'homme pour ce qui est des questions carcérales dans le monde et pourra de plus la représenter auprès d'instances internationales telles les Nations Unies et le Conseil de l'Europe.

Montréal, le 9 mai 1979 — FRAGILITE DU MANDAT PATRONAL DE NEGOCIATION DANS LES AFFAIRES SOCIALES — Après avoir déclaré en février que son mandat de négociation couvrirait tous les affiliés présents et futurs de la Fédération des affaires sociales (CSN), voici que le porte-parole patronal à la table de négociation vient de nous apprendre qu'il ne détenait pas le mandat de négocier au nom des CRSSS et des ateliers protégés. Le comité syndical de négociation a donc décidé de cesser de négocier tant et aussi longtemps que les mandats ne seraient pas plus clairs. Il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs, c'est-à-dire négocier sans savoir pour qui. De plus, les libérations avec solde du comité syndical FAS de négociation sont coupées depuis le 8 mai par le comité patronal.

Montréal, le 10 mai 1979 — LE CONGRES SUR LA QUESTION NATIONALE S'EN VIENT — En vue du congrès qui aura lieu à Québec les 1-2-3 juin prochains, le conseil confédéral du 5 mai a étudié les documents de travail du comité d'orientation ainsi qu'un projet préliminaire de résolution générale sur la question nationale. Ces textes sont maintenant disponibles à la CSN, à Montréal, en s'adressant à Fiore Fonda, du service d'action politique. Plus, ces textes sont indispensables pour tous ceux qui veulent participer à ce congrès, pour tous les syndicats qui veulent en discuter avant le congrès. Présentement, il a été expédié aux présidents, secrétaires et trésoriers de chaque syndicat, des conseils centraux ainsi que des fédérations. Enfin, une dernière fois, nous demandons aux syndicats de nous faire parvenir les réponses au questionnaire de consultation.

Verdun, le 14 mai 1979 — OCCUPATION EFFICACE DU BUREAU DU DEPUTE-MAIRE DE VERDUN PAR LES TRAVAILLEURS DE VERDUN EXCAVATION — "Nous croyons que devant le lock-out illégal de notre employeur, le maire Caron doit prendre fait et cause publiquement sur ce conflit." C'est sur cette base que les 22 lock-outés de Verdun Excavation ont occupé pendant à peine une heure les bureaux verdunois du député-maire Caron avant d'obtenir gain de cause. En lock-out illégal depuis le 22 février dernier, ces travailleurs veulent signer une première convention collective face à un employeur qui abusait systématiquement d'eux, les obligeant même à les faire travailler bénévolement certains jours de la semaine. Ils ont de plus tous été congédiés pour activités syndicales et les plaintes seront entendues au début de juin. En occupant les bureaux du maire Caron, les travailleurs voulaient l'amener à forcer ce sous-contractant municipal à négocier avec ses employés. Les travailleurs songent également à porter des accusations d'outrages au tribunal parce que la compagnie ne respecte pas l'injonction lui interdisant d'utiliser des scabs pour faire l'ouvrage des syndiqués.

Clermont, le 15 mai 1979 — LES TRAVAILLEURS DE L'USINE DONOHUE A CLERMONT ACCEPTENT LE RAPPORT DU MEDIATEUR — Le 11 mai dernier, les travailleurs du syndicat des travailleurs du papier de Clermont ont accepté le rapport du médiateur dans une proportion de 76%. Lors de la même assemblée, ils ont également mandaté leurs négociateurs pour compléter les négociations du côté des employées de bureau et de régler le protocole de retour au travail. Le rapport du médiateur Chagnon satisfaisait en effet plusieurs revendications des travailleurs de la Donohue, exception faite de la clause d'indexation qui a été remplacée par un bonus de vie chère équivalent à \$ 175 pour la dernière année de la convention qui est d'une durée de 2 ans et qui se terminera au 30 avril 1980.

Joliette, le 5 mai 1979 — **FERME VERTIER : LE JUGE ORDONNE LA REINTEGRATION DES TRAVAILLEURS CONGEDIÉS** — En instance d'accréditation depuis le mois de janvier 1979 et congédiés illégalement en février 1979, seize travailleurs des Fermes Vertier Itée à Berthierville ont obtenu une ordonnance d'injonction forçant l'employeur à les reprendre à son service. Le jugement a été prononcé à Joliette le 3 mai 1979 par le juge Vallérand de la Cour supérieure devant qui la preuve des agissements illégaux de l'employeur avait été faite : congédiements illégaux, fermeture puis réouverture avec de nouveaux employés organisés en syndicat de boutique, recours à des fiers à bras, etc. Le juge a reconnu que ces travailleurs, dans l'attente des décisions du commissaire du travail sur des plaintes de congédiement pour activités syndicales, avaient des droits sérieux et apparents à faire valoir et qu'ils avaient droit au maintien du statu quo existant à l'époque du dépôt de leur requête en accréditation. Il s'agit là d'un précédent dans les annales judiciaires de la province de Québec.

* * * * *

Montréal, le 14 mai 1979 — **LES JOURNALISTES DE TELEMETROPOLE DENONCENT LE MEPRIS DE LEUR EMPLOYEUR POUR L'INFORMATION** — Les 20 employés syndiqués du service de l'information de Télé-Métropole, canal 10 à Montréal, ont accusé leur employeur de mépris, mépris envers l'information, ses journalistes et le public. Ils ont entre autre dénoncé des pratiques malhonnêtes de la direction de l'information à Télé-Métropole, qui aurait volé régulièrement de l'image à Radio-Canada, même en direct et qui vient d'accorder juridiction à l'Union des artistes sur les émissions d'affaires publiques. The show must go on! Ainsi ceux qui regarderont Télé-Métropole le soir des élections le 22 mai verront sans doute des résultats piqués à Radio-Canada, des images également piquées à Radio-Canada et des "informateurs" dans le style de Solange Chaput-Rolland et pourquoi pas Emile Genest et Jacques Duval. Mais pas de journalistes : il faudrait qu'ils soient membres de l'Union des artistes et non pas d'un syndicat de journalistes affilié à la CSN.

* * * * *

Montréal, le 9 mai 1979 — **MARCEL PEPIN ET LES TROIS CENTRALES SYNDICALES QUEBECOISES DENONCENT LA REPRESSION DES DROITS SYNDICAUX ET DEMOCRATIQUES EN URUGUAY** — Le président de la Confédération mondiale du travail, Marcel Pepin, a donné une conférence de presse sur la situation de répression des droits syndicaux en Amérique latine, et plus particulièrement en Uruguay. Cette conférence de presse donnait suite à l'appel international à l'amnistie lancé par la centrale syndicale uruguayenne CNT. Ce cri de secours des travailleurs uruguayens s'explique par l'incroyable sort fait en ce pays aux droits politiques et syndicaux. Pour en comprendre l'ampleur, disons simplement que pratiquement 700 000 personnes ont fui le pays, soit plus du quart de la population de ce pays de trois millions d'habitants. Il y a de plus près de 7 000 prisonniers politiques et syndicaux qui sont torturés. Plusieurs en meurent, d'autres sont assassinés, même lorsqu'ils sont à l'étranger. Même des enfants de moins de 5 ans ont été séquestrés et jamais revus. Il y a plus de 100 disparus. Le président de la Confédération mondiale du travail a également fait état de télégrammes de protestation et de revendications adressés aux Nations Unies, au Bureau international du travail, au gouvernement canadien ainsi qu'au gouvernement de l'Uruguay.

* * * * *

PETITION POUR LE REJET DU LIVRE BLANC SUR LA SECURITE-SANTE — A Sorel, le nombre de signatures est à 1 400 alors qu'il est de 1 000 à Beauharnois-Valleyfield.

* * *

NEGOCIATIONS FER ET TITANE — Les négociations vont de mal en pis. Les positions des deux parties se durcissent. La compagnie utilise le même scénario que la dernière fois et le syndicat devine son jeu avant même que la Compagnie pose un geste. Un affrontement s'annonce inévitable à moins du revirement soudain du climat de négociation. Aurons-nous une grève ou un lock-out d'ici juin à Fer et Titane ???

* * *

LES ACIERS ATLAS — Les négociations se poursuivent à un bon rythme. Pour leur part, une quarantaine de lock-outés des Aciers Atlas se sont rendus à Québec la semaine dernière à l'occasion d'un souper de solidarité pour les grévistes de la CSN à l'occasion du Conseil Confédéral. Nous avons pu goûter au sens de l'humour prononcé du président Réjean Champagne qui a déridé les 300 convives. Réjean fait un excellent ambassadeur pour la région. "Il l'a l'affaire..."

* * *

A SACRE-COEUR DE HULL, LES INFIRMIERES DEMEURENT CSN — Les 350 infirmières de Hull demeurent à la CSN, le Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers du Québec s'étant désisté de leur requête en accréditation.

* * *

MANDAT DE GREVE AU PORT DE MONTREAL — C'est par un vote de 93 % que les 500 cols bleus du port ont donné mandat de grève à leur comité de négociation. Les principales clauses du différend : la sécurité d'emploi, le temps supplémentaire, l'amélioration des vacances, les congés, la sécurité-santé et les salaires.

* * *

A TOUS LES TRESORIERES — Faire parvenir avant le 18 mai (!) vos lettres de créances pour le congrès des 1-2-3 juin.

* * *

Montréal, le 14 mai 1979 — **LA MARINE CANADIENNE : LA CSN RECLAME UNE POLITIQUE DE RELANCE DU GOUVERNEMENT QUI SERA ELU LE 22 MAI** — Le vice-président de la CSN, André L'Heureux, a déclaré aujourd'hui à Montréal que les travailleurs des chantiers maritimes québécois ne peuvent plus tolérer qu'Ottawa laisse vivre cette industrie lourde lorsque sa relance jouerait un rôle important dans le développement économique du pays. Adressant la parole devant les représentants des partis politiques fédéraux à l'assemblée publique convoquée par les travailleurs du chantier maritime de Vickers, le dirigeant syndical a dénoncé le gouvernement d'Ottawa pour avoir livré le secteur stratégique du transport maritime canadien à ce qu'il a appelé "la loi de la jungle" des navires battant pavillon de complaisance, enregistrés dans des pays comme le Liberia, Panama, les Bermudes, et armés d'équipages africains et asiatiques surexploités. Les assemblées publiques ont aussi lieu ce soir à Sorel et Lauzon où des dirigeants syndicaux feront des exposés semblables,

Montréal, le 7 mai 1979 — **LA CSN-CONSTRUCTION N'ACCEPTERA PAS D'ENTENTE SANS LA RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETE** — La CSN-construction n'a pas l'intention d'accepter quelque entente que ce soit avec les patrons de la construction sans une reconnaissance formelle de l'ancienneté pour les travailleurs de cette industrie. Cette clause d'ancienneté est reconnue dans toutes les conventions collectives de travail, dans toutes les industries, sauf dans le décret relatif aux relations de travail dans l'industrie québécoise de la construction. Pour la CSN-construction, la reconnaissance de l'ancienneté est une condition préalable à toute entente avec l'Association des entrepreneurs de la construction du Québec. Reconnue en vertu de la loi 52, la présence de la CSN-construction à la table des négociations de l'industrie québécoise de la construction s'appuie sur cette revendication fondamentale partagée par l'ensemble des travailleurs de la construction.

Boucherville, le 14 mai 1979 — **LES TRAVAILLEURS DE NACAN RECLAMENT LEUR PAYE DE VACANCES** — C'est depuis le 30 avril dernier que sont dues les payes de vacances des travailleurs en conflit de la compagnie Nacan et le syndicat a décidé d'entreprendre des poursuites à différents niveaux afin de forcer l'employeur à payer leur dû aux grévistes. Il s'agit de montants allant de 4 à 10% des gains selon l'ancienneté. Du côté des négociations, la totalité des clauses normatives est maintenant réglée : ne restent que les salaires et le protocole de retour au travail, lequel se promet d'être assez difficile. C'est pourquoi la solidarité doit continuer à se manifester. "Une minute de plus", comme disaient les travailleurs de Firestone à Joliette en 1974.

Rouyn, le 10 mai 1979 — **LES TRAVAILLEURS DE BRAZEAU TRANSPORT DEMANDENT DE L'AIDE** — Plus de 100 employés de la compagnie de transport Brazeau, de Rouyn, demandent de l'aide aux travailleurs du transport et aux travailleurs en général pour les appuyer dans leur lutte face à un employeur des plus anti-syndicaux. Syndiqués depuis août 1978, ont eu droit à toute la gamme répressive, y compris 16 congédiements. Comme le syndicat n'a pas encore touché de cotisations, le besoin d'argent est grand. Toute aide financière peut être envoyée à : Syndicat des employés de Brazeau Transport, C.P. 487, Rouyn, Québec.

REGLEMENT A CEGELEC-LOUISEVILLE — Les 90 de la Corporation des batteries Cégélec, de Louiseville, en lock-out depuis le 12 février dernier, ont accepté le contrat négocié dans une proportion de 80%. La lutte qui se centrait principalement sur la sécurité-santé a été un grand succès et rejoint les revendications de la CSN sur ce sujet.

- Les employés de l'Auberge des Gouverneurs, de Ste-Foy, sont en grève depuis le 3 mai.
- Ne pas oublier de continuer à boycotter les produits Pepsi et O'Keefe. Solidaires avec les travailleurs de St-Hyacinthe.
- Les travailleurs d'Union Carbide (Métallos-FTQ) nous demandent de boycotter les sacs Glad, les piles Eveready et l'antigel Prestone.
- Il y aura imposition d'une première convention collective pour les travailleurs du groupe Gervais Transport. Le conseil arbitral a pris cette décision après avoir constaté la mauvaise foi du négociateur patronal. La grève, qui durait depuis le 18 janvier 1979 est donc terminée.

UN DIAPORAMA SUR LES DANGERS DU BRUIT — Ce diaporama, qui s'intitule "Ecoute", informe sur les conséquences du bruit sur la santé des travailleurs et les incite à se mobiliser pour trouver des solutions à ces problèmes. Le prix de chaque copie (13 minutes, 80 diapositives, bande sonore, document d'accompagnement et guide d'animation) a été fixé à \$ 100. Vous pouvez l'utiliser en approbation pendant 10 jours. Production l'Optique, 833 est, rue Duluth, Montréal H2L 1B2, tél. : 523-4007.

HALTE-GARDERIE AU CONGRES DES 1-2-3 JUIN — Cette garderie sera installée au Hilton-Québec même et ne sera ouverte qu'aux heures du congrès. Elle pourra accueillir au plus une dizaine d'enfants. Avertir tout de suite Marie Pepin, (514) 286-2178.